

Un cadre large et pertinent

La culture et le Traité de l'Élysée

Corine Defrance*

» D'aucuns ont pu écrire que le volet culturel avait été la partie la plus réussie du Traité de l'Élysée – pourtant le terme de « culture » n'est pas mentionné une seule fois. Dans sa partie « programme », outre les affaires étrangères et la défense, le texte ne mentionne que « l'éducation et la jeunesse ». Certes ces deux secteurs font partie du champ culturel, mais pourquoi avoir limité ainsi la coopération, alors que l'accord culturel signé entre la France et l'Allemagne fédérale le 23 octobre 1954 avait été beaucoup plus large ?

Il y a bien eu à l'origine la volonté d'exclure du champ de compétence ce qui ne relevait pas de l'éducation ou de la jeunesse. La responsabilité en revint à la partie française qui, dans son mémorandum du 19 septembre 1962, avait seulement mentionné ces deux domaines. Dans leur réponse, les Allemands, surpris, suggérèrent d'inclure les échanges artistiques et littéraires ainsi que la recherche dans le champ de la coopération bilatérale. Cela correspondait à la nouvelle philosophie du gouvernement qui, soucieux de son image à l'étranger, n'entendait pas se laisser cantonner à des compétences techniques. Or, à cette même époque, sous l'impact de la décolonisation, le Quai d'Orsay réorganisa ses services culturels, donnant la priorité à la politique linguistique et à la coopération scientifique et technique. Par rapport à l'immédiat après-guerre, un renversement des priorités

dans le domaine culturel était en train de se produire dans chacun des deux États.

En plus de ces conceptions divergentes, le ministère français des Affaires étrangères était en conflit avec le ministère de la Culture, tout récemment créé (1959) et dirigé par André Malraux. L'enjeu portait sur la politique culturelle extérieure de la France : le Quai d'Orsay tenait à affirmer sa compétence exclusive en ne mentionnant pas le terme de « culture » dans le Traité. Pendant plusieurs années, le ministre de la Culture a été tenu à l'écart de la consultation franco-allemande.

Force est de constater que les deux parties ne pouvaient pas invoquer, pour justifier cette absence, l'existence d'une coopération culturelle florissante ni au niveau européen ni au niveau franco-allemand. Il est important de signaler l'échelon européen, car si l'économie ne fait, elle non plus,

Der Elysée-Vertrag und die Kultur

Der Begriff Kultur wird im Elysée-Vertrag von 1963 nicht erwähnt; die Rede ist vielmehr von „Erziehungs- und Jugendfragen“ (die u. a. zur Gründung des sehr erfolgreichen Deutsch-Französischen Jugendwerks als des „*Vertrages „schönstes Kind“*“ führten). Grundlage für die bilateralen deutsch-französischen Kulturbeziehungen war weiterhin das Kulturabkommen von 1954, das jedoch weitgehend unbeachtet blieb.

Dennoch blühte die deutsch-französische Kulturlandschaft (nicht zuletzt als Verdienst der Zivilgesellschaft) auf, im wesentlichen allerdings erst in der Folge des deutsch-französischen Kultur Gipfels von 1986 und der Einrichtung des Deutsch-Französischen Kulturrates (1988); es folgten die Gründung von *Arte* (1992), das *Abi-bac* (1994), die Deutsch-Französische Hochschule (1999), die Deutsch-französische Filmakademie (2000) u. v. a. m. Red.

* Corine Defrance est chercheur au CNRS (UMR 8138 IRICE), Paris.

pas partie du champ du Traité, c'est parce que les principaux acteurs étaient très impliqués dans la coopération multilatérale européenne dans le cadre de la CEE. Ce n'était pas le cas en matière culturelle. Le projet d'Union politique de l'Europe échauffé en 1960/62 avait prévu d'approfondir la coopération culturelle européenne, et quand le projet fit naufrage, il aurait été possible de sauver les clauses culturelles, sur lesquelles les six partenaires étaient tombés d'accord. Mais de Gaulle fit savoir qu'il s'agissait d'un tout, à prendre ou à laisser, et ces projets furent abandonnés.

Le déséquilibre dans l'échange bilatéral qui avait caractérisé les années 1950 n'avait toujours pas été comblé. Si la partie française avait établi un réseau d'instituts culturels d'une exceptionnelle densité en République fédérale et à Berlin-Ouest, les premiers Instituts Goethe s'ouvraient timidement en France. En 1962/63 l'Institut Goethe était tout juste en train de s'installer à Paris.

En l'absence de mention particulière dans le Traité, l'accord culturel d'octobre 1954 restait la base des relations bilatérales. Mais il était quasiment resté lettre morte. Sa mise en pratique reposait sur l'organisation d'une « commission mixte » au rôle purement consultatif. Dans ces conditions, il ne pouvait pas être une base solide pour le développement des échanges intellectuels et artistiques entre les deux pays.

Les piliers de la coopération

En matière d'éducation et de jeunesse, le Traité s'inscrit dans la continuité d'une action engagée depuis l'immédiat après-guerre. En faisant figurer ces deux seuls secteurs au 3^e point du « programme » du Traité, les deux gouvernements choisirent d'une part le domaine qui présentait des difficultés particulières et un bilan très insatisfaisant (éducation), d'autre part celui qui présentait les meilleures conditions pour un approfondissement de la coopération bilatérale globale en ancrant l'idée de réconciliation dans les opinions publiques françaises et allemandes.

En matière d'éducation, le traité portait essentiellement sur l'enseignement de la langue du partenaire et les échanges universitaires. Marginalement, la coopération scientifique est évoquée.

Comme ces questions étaient du ressort de l'Éducation nationale en France, mais des *Länder* en Allemagne, on créa côté allemand un poste de « plénipotentiaire » pour les relations culturelles avec la France, qui revint toujours à un ministre-président.

Erarbeitung von Lösungen

„Gerade weil wir auch nach der ersten Direktwahl zum Europäischen Parlament noch weit von einer zwischen den europäischen Staaten abgestimmten Bildungs- und Kulturpolitik entfernt sind – bezeichnenderweise wird die kulturelle Zusammenarbeit in europäischen Kommuniqués in der Regel unter der Rubrik ‚Zusammenarbeit auf anderen Gebieten‘ erwähnt – scheint es mir geboten, Möglichkeiten und Verfahren der deutsch-französischen Zusammenarbeit auf der Grundlage des Vertrags von 1963 im Zusammenhang darzustellen.

Dabei zeigt sich, dass jedes deutsch-französische Projekt – ob im Schulbereich, in der beruflichen Bildung oder im Hochschulbereich – nicht isoliert zu sehen ist, sondern einem Mosaikstein gleicht, der seinen Sinn und seinen Stellenwert aus dem Gesamtzusammenhang erhält. Dabei wird auch deutlich, dass es sich hier nicht um einen wechselseitigen ‚Kulturexport‘ im Sinne der traditionellen Kulturpolitik früherer Zeiten handelt, sondern um ein partnerschaftliches Miteinander, um die gemeinsame Erarbeitung von Lösungen, die für zwei eigenständige, aber befreundete europäische Nachbarstaaten vorteilhaft und erstrebenswert sind.“

Bernhard Vogel, Ministerpräsident von Rheinland-Pfalz (1976-1988) und von Thüringen (1992-2003), Bevollmächtigter der Bundesrepublik Deutschland für kulturelle Angelegenheiten (1979-1983), in *Dokumente* 3/1979.

Pour ce qui est de la **politique linguistique**, les résultats en 1963 étaient décevants. Alors que la France, après 1945, avait imposé l'enseignement du français comme première langue dans sa zone d'occupation en Allemagne, il ne restait presque plus rien de cette entreprise. Dès que les *Länder*

furent reconstitués, en 1947, ils avaient remis en cause cette politique. L'enseignement de la langue du voisin fut au cœur de l'accord culturel de 1954, mais dès février 1955, réunis à Düsseldorf, les ministres-présidents des *Länder* (sauf la Sarre, non encore rattachée à la RFA) décidèrent que l'anglais serait la première langue vivante dans les établissements. Le français se retrouvait placé en situation de concurrence avec le latin comme seconde langue étrangère. Au début des années 1960, l'enseignement du français en Allemagne n'avait cessé de régresser. La question de l'enseignement de la langue du voisin était donc déjà identifiée comme l'un des problèmes les plus délicats.

En **matière universitaire**, le bilan était plus nuancé. En 1963, 2 000 étudiants allemands séjournaient dans les universités françaises et 600 français dans les universités allemandes (dont 200 à Sarrebruck), ce qui témoignait à la fois de la vivacité et du déséquilibre de ces échanges. Un chemin considérable avait été parcouru entre 1945 et la signature du Traité. Après cinq années de politique universitaire française en Allemagne, où furent fondées quelques-unes des institutions qui devinrent les piliers des futurs échanges universitaires (notamment les universités de Mayence (1946) et de la Sarre (1948), la coopération se développa au cours des années 1950. Elle profita des impulsions venues de la société civile : jumelages d'universités, rencontres et conférences organisées par les organisations sociétales comme le Comité français d'échanges avec l'Allemagne nouvelle ou l'Institut franco-allemand de Ludwigsburg. Dès le milieu des années 1950, on assista à une forte institutionnalisation dans ce domaine : ouverture de la Maison de l'Allemagne à la Cité internationale universitaire de Paris en 1956, mise en place de la Conférence franco-allemande des recteurs en 1958, création du Centre allemand de recherche historique à Paris en 1958 (devenu Institut historique allemand en 1963), ouverture du bureau du DAAD (Office allemand d'échanges universitaires) à Paris en 1963. Les directives émanant directement des gouvernements de Paris et Bonn furent moins fructueuses. Ainsi, en matière d'équivalence d'études et de diplômes, l'accord de 1954 n'avait eu aucune suite et les travaux de la Conférence franco-allemande des recteurs ne per-

mirent pas de déboucher sur des résultats concrets. Globalement, la coopération universitaire en était encore largement au stade de la prise de connaissance du partenaire et il n'y avait encore ni grands programmes ni outils communs en matière d'enseignement et de recherche.

L'inclusion de la **jeunesse** dans le Traité était cruciale pour l'avenir des relations. C'est la première fois qu'elle se voyait placée sur le même rang que la politique étrangère ou la défense dans un traité international et l'objectif des deux gouvernements était d'impliquer plus largement les deux sociétés. Cela n'échappa pas au gouvernement de RDA qui protesta, dénonçant la mise à l'écart de la jeunesse est-allemande et l'approfondissement de la fracture entre les deux Etats allemands sur la scène internationale. La jeunesse était un enjeu politique fondamental dans la guerre froide! Le Traité entendait multiplier les échanges et annonça la fondation prochaine d'une institution qui, le 5 juillet 1963, deviendrait l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Cette fondation put être envisagée parce que le gouvernement militaire français en Allemagne et les acteurs socio-culturels français et allemands avaient antérieurement réalisé un travail considérable de rapprochement par la base (voir [Dokumente/Documents 2/2012](#)). Lors de son discours à la jeunesse allemande, le 12 septembre 1962 à Ludwigsburg, de Gaulle avait reconnu l'importance de ces échanges et s'était alors engagé, soutenu par Adenauer, à les développer davantage, promesse dont les conditions de réalisation furent précisées dans le Traité de l'Élysée puis par l'accord de juillet 1963.

Un bilan mitigé

Malgré la formulation restrictive, les bases d'une coopération culturelle franco-allemande étaient cependant posées par le Traité : tout d'abord par le biais des rencontres mensuelles des directeurs des Affaires culturelles des deux ministères des Affaires étrangères (leurs sections étaient aussi responsables des échanges artistiques et littéraires). Cependant, la plupart des échanges artistiques entre les deux pays s'effectuaient en marge de la coopération intergouvernementale et relevaient le

Aufgabe der Bürger

„Im deutsch-französischen Kulturaustausch tut sich ein offener Widerspruch zwischen Quantität und Qualität auf. Der erhoffte Umschlag von jener in diese war nie ein Automatismus und wird künftig noch weniger wahrscheinlich als bisher. Ist das richtig und zu befürchten, dann sind drei Folgerungen zu ziehen:

1. Das mühsame und wenig spektakuläre, gleichwohl lebenswichtige Geschäft der gegenseitigen Sprach- und Informationsvermittlung muss weitergehen, ja es muss mehr als bisher geschehen.

2. Über den Austausch von Informationen hinaus kommt es darauf an, den geistigen, wissenschaftlichen, künstlerischen, gesellschaftlichen Dialog beider Völker tief und dauerhaft zu machen.

3. Über den Dialog hinaus geht es nunmehr darum, in einer neuen Etappe der kulturellen Zusammenarbeit die gegenseitig Vernetzung in gemeinsamen Projekten, Programmen und Institutionen voranzubringen.

Dies alles ist zunächst und vor allem Aufgabe der Bürger, nicht bloß als Individuen, sondern ebenso im freiwilligen Zusammenwirken durch gesellschaftliche Organisationen und Institutionen. Frankreich und die Bundesrepublik Deutschland gehören zu dem leider nur langsam wachsenden Kreis jener Staaten, die sich auf das Bekenntnis zur Bürgerfreiheit in Theorie und Praxis gründen. Die Regierungen dürfen darum nicht alles, ja nicht einmal das meiste tun. Sie sollen und müssen aber anregen, fördern und Hindernisse für Information, Dialog und Zusammenarbeit beseitigen. Das freilich ist eine ganze Menge, und auch hier ist längst nicht alles schon geschehen.“

Barthold C. Witte, Leiter der Kulturabteilung des Auswärtigen Amtes von 1983 bis 1992, in *Dokumente* 5-6/1986.

plus souvent d'initiatives privées. Les deux gouvernements se contentèrent souvent de soutenir ces échanges par le biais de subventions ; d'autre part, par le biais de la coopération en matière d'information : c'est par ce canal que se développa la co-

opération en matière radiophonique, télévisuelle et cinématographique. Dans ce dernier secteur, le Traité donna une impulsion en fixant un cadre de coopération (accord réglant les échanges cinématographiques de 1965 et accord de coproduction de 1974). En matière de télévision, malgré la concurrence politique et technologique entre les systèmes PAL et SECAM sur la télévision en couleur, une coopération s'ébaucha entre l'ORTF et l'ARD par le biais de jumelages entre les sociétés régionales des deux pays: des cours de langue à la radio et à la télévision furent proposés, des premiers échanges de programmes organisés, mais leur succès fut mitigé, avec un échec cuisant en juin 1978, ce qui fit dire à Joseph Rovin qu'il était urgent de créer un Office franco-allemand de l'audiovisuel !

En matière d'apprentissage de la langue de l'autre et de coopération scolaire, les résultats furent longtemps très décevants : un an et demi après la signature du Traité, les ministres-présidents des *Länder*, par l'accord de Hambourg (octobre 1964), confirmèrent le statut de l'anglais comme première langue dans les établissements d'enseignement secondaire. La connaissance de la langue du partenaire ne cessa de régresser de part et d'autre (jusqu'au milieu des années 2000 où elle semble s'être stabilisée à un niveau bien bas), devenant le « talon d'Achille » des relations culturelles. La conclusion d'une convention relative aux lycées et au baccalauréat franco-allemands (10 février 1972) fut l'un des rares apports dans ce secteur au cours des quinze premières années.

La coopération universitaire n'était au départ guère plus satisfaisante. Jusqu'aux années 1980, l'absence d'équivalences et de reconnaissance des diplômes obtenus dans le pays partenaire, puis les difficultés d'application des premières conventions par les établissements d'enseignement supérieur entravèrent la mobilité des étudiants. Grâce à l'OFAJ, des programmes d'échanges d'étudiants avaient cependant pu être mis sur pied, qui furent au niveau européen à l'origine des programmes Erasmus. Le seul secteur qui porta immédiatement des fruits fut celui de la jeunesse. En cinq ans, l'OFAJ réussit à faire se rencontrer plus d'un million de jeunes et ses programmes touchaient toutes les catégories de la jeunesse :

échanges scolaires et extra-scolaires, échanges universitaires, rencontres de jeunes professionnels, etc.

Jusque dans les années 1980, le bilan culturel du Traité de l'Élysée resta donc mitigé. Lors de la première décennie, il parut plutôt positif en regard des tensions politiques et stratégiques entre Paris et Bonn qui avaient des vues divergentes sur l'Europe et la relation aux États-Unis et à l'OTAN. Il apparaissait aussi satisfaisant en raison de la densification considérable des relations sociétales (croissance des jumelages, rencontres et manifestations de toutes sortes organisées par les associations privées françaises et allemandes). Ces échanges sociétaux étaient très majoritairement organisés entre la France et l'Allemagne fédérale, mais aussi, dans une bien moins grande mesure, entre la France et la République démocratique allemande.

A partir du milieu des années 1970 et de la dynamique impulsée par le « tandem » Schmidt-Giscard, le bilan des relations culturelles officielles s'avéra cependant décevant en comparaison de la densité de la coopération politique et économique. La culture était en train de devenir le parent pauvre des relations franco-allemandes. Les deux gouvernements en prirent conscience et la déclaration culturelle franco-allemande du 6 février 1981 en est l'expression.

Le déploiement du potentiel culturel

Il fallut attendre cinq ans encore, le sommet de Francfort d'octobre 1986 consacré à la culture, pour que s'opère une vraie relance. Les deux gouvernements s'engagèrent alors dans la voie de l'institutionnalisation massive et sectorielle de la coopération culturelle. La fondation de trois grandes institutions fut annoncée : le Haut-Conseil culturel franco-allemand pour la coopération artistique, la chaîne culturelle franco-allemande (future *Arte*) pour avancer dans le domaine de l'audiovisuel, et le Collège franco-allemand pour l'Enseignement supérieur, afin de faciliter la mobilité et les échanges d'étudiants entre les deux pays. Ces trois institutions commencèrent à fonctionner au tournant des années 1980 et 1990. La décennie 1990 devait confirmer l'attention portée de part et d'autre à la coopération culturelle

(dopée pendant une brève période par la réunification allemande et la nécessité d'étendre les échanges aux nouveaux *Länder*, puis par les coopérations franco-allemandes avec les pays tiers pour faciliter les élargissements européens), avec un nouveau sommet, à Weimar en 1997, large-

Zwischen Kultur und Wirtschaft

„Frankreich gilt in erster Linie als Kulturnation, Deutschland gilt in erster Linie als Wirtschaftsnation und England gilt in erster Linie als politische Nation, und entsprechend sind sie auch – wenn diese Definitionen wenigstens partiell richtig sind – die Imperialismen dieser Länder: In Frankreich am ehesten ein Kulturimperialismus, in Deutschland am ehesten ein Wirtschafts-imperialismus und in England – trotz aller Abschwächungen, seit England keine Großmacht mehr ist – durchaus Erscheinungsformen eines politischen Imperialismus.

In Frankreich ist Kultur ein Teil von civilisation – dazu gehört natürlich auch savoir-vivre, aber in einem anspruchsvollen Sinn. In Deutschland ist Kultur als Bildung und als Wissenschaft zu verstehen. Bildung – ein Begriff, den man kaum ins Französische übersetzen kann, denn Bildung ist viel mehr als formation intellectuelle – Bildung also ist für Deutsche ein Inbegriff der Kultur, mit allen Folgen, auch für die Wissenschaft. In England schließlich ist Kultur eine Verhaltensform.“

Rudolf von Thadden, Professor an der Universität Göttingen, bei einer Podiumsdiskussion im Gastig Kulturzentrum in München im Januar 1986 über das Thema *Die geistig-theoretischen Grundlagen der Kulturpolitik in Frankreich und Deutschland*, zitiert in *Dokumente* 5-6/1986.

ment consacré à ces questions et la poursuite de l'institutionnalisation de cette coopération (fondation en 1999 de l'Université franco-allemande et en 2000 de l'Académie franco-allemande du cinéma). Malgré des résultats toujours préoccupants en matière de connaissances linguistiques, les gouvernements ont pris au cours des vingt dernières années toute une série de mesures inno-

vantes pour tenter d'atteindre les objectifs fixés par le Traité, qu'il s'agisse de développer l'enseignement précoce des langues, de multiplier les nou-

Kulturell oder politisch?

„Ich meine, dass die wesentliche Aufgabe in Bezug auf das Verhältnis von Frankreich und Deutschland heute nicht so sehr kultureller Art ist. Ich meine vielmehr, dass die eigentliche Aufgabe für Frankreich und Deutschland heute darin liegt zu erkennen, dass sie eine zentrale wichtige politische Funktion im europäischen Rahmen haben und dass ihre Zusammenarbeit die wesentlichste Garantie für das Gedeihen Europas ist. Und in diesem Zusammenhang wird sich dann auch die gegenseitige Befruchtung der Kulturen vollziehen. Insofern glaube ich, dass das Politische im Moment wichtiger ist als das Kulturelle.“

Kurt Sontheimer (1928-2005), Professor am Geschwister-Scholl-Institut der Universität München von 1969 bis 1993; in: *Dokumente* 5-6/1986

velles filières dans le secondaire (comme les classes bilingues et les filières « AbiBac », toujours plus nombreuses dans les deux pays depuis les années 1990, des programmes individuels d'échanges mis en place par l'OFAJ, comme *Voltaire* et *Brigitte Sauzay*, ou bien depuis quelques années l'introduction en France de l'enseignement bilingue qui permet de contourner la concurrence frontale avec l'anglais). En matière universitaire, de nouvelles formes de coopération se sont mises en place qui favorisent réellement la mobilité (en 2011 on comptait 6 200 étudiants français en Allemagne et 8 500 allemands en France), surtout par la création de formations communes, tels les cursus intégrés (dont un grand nombre sont gérés par l'Université franco-allemande) débouchant sur des doubles diplômes, les collèges doctoraux franco-allemands, les cotutelles de thèse, les programmes de recherche franco-allemands. Mentionnons encore l'ouverture en 1992 du Centre Marc Bloch à Berlin, en 2001 du Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA) à Paris, et de l'Institut français d'Histoire en Allemagne à Francfort en 2009 (héritier de la « mission historique française » à Göttingen et

pendant de l'Institut historique allemand de Paris) qui ont donné une considérable impulsion à la recherche commune en sciences humaines et sociales. Toutes ces initiatives répondent aux objectifs du Traité, mais force est de constater que les formes les plus dynamiques de la coopération universitaire sont élitistes.

Il revient donc plus que jamais à l'OFAJ de veiller à ce qu'aucune catégorie de jeunes ne reste en marge des échanges et, outre son investissement dans le domaine universitaire et scolaire, l'Office a développé des programmes visant à une meilleure intégration des jeunes issus de milieux défavorisés, souvent d'origine immigrée et répondant aux nouvelles attentes culturelles de la jeunesse (utilisation des nouveaux médias et des réseaux sociaux, mise en place d'un festival hip-hop Paris-Berlin etc.). Alors que des intellectuels, à l'instar de Peter Sloterdijk ou Pierre Nora, ont cru repérer une « indifférence » franco-allemande grandissante dans la nouvelle génération, l'OFAJ constate depuis quelques années une nette augmentation du nombre des jeunes participant à ses programmes (plus de 200 000 par an) et totalise plus de 8 millions de participants depuis 1963, si bien qu'on dit souvent de lui qu'il est « *le plus bel enfant du Traité de l'Élysée* ».

Le Traité de l'Élysée, en matière culturelle, a donc fixé des objectifs prioritaires (éducation et jeunesse), qui ne sont pas tous atteints aujourd'hui, notamment en matière d'apprentissage de la langue de l'autre. Mais le cadre est suffisamment large et souple pour rester pertinent et les gouvernements ont su, sur cette base, développer des initiatives dans des champs qui n'avaient pas été mentionnés en 1963 ou seulement à la marge. Il ne faut cependant jamais perdre de vue que les gouvernements ne sont pas les seuls acteurs en matière culturelle et que leur action se combine avec celle des nombreuses organisations de la société civile, des individus (artistes, intellectuels, médiateurs, etc.) ou encore des institutions culturelles (théâtres, opéras, musées etc.), qui s'effectue en marge du Traité.

Dokumente/Documents consacrera un large dossier au 50^e anniversaire de l'OFAJ dans son premier numéro de 2013.